



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DE SUIVI

PLAN NATIONAL
POUR **L'ÉGALITÉ,**
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+
(2023-2026)

MERCREDI 15 AVRIL 2026

ÉDITO



Dire qui l'on est et aimer qui l'on aime n'est pas une provocation. C'est un droit.

Vivre sans se cacher n'est pas un privilège : c'est ce que la République doit garantir à chacun de ses enfants, la liberté d'être soi.

À l'heure où certains tentent d'instrumentaliser ces droits pour opposer les Français entre eux ou d'autres détournent le regard comme si toutes les haines ne devaient pas être combattues avec la même exigence, nous devons réaffirmer une ligne claire : notre République est universaliste. Elle ne hiérarchise ni les vies, ni les combats. Elle protège toutes les libertés avec la même force. C'est cette cohérence qui fait notre solidité.

3 ans après le lancement du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, le bilan est celui d'un engagement puissant de l'État. Sur 117 mesures, 106 sont engagées et 67 déjà réalisées. Cette dynamique traduit une mobilisation durable de l'ensemble des ministères, des services de l'État, des collectivités territoriales et du tissu associatif.

Mais ce bilan doit rester lucide. La haine anti-LGBT+ persiste. Elle blesse, humilie, frappe et tue encore aujourd'hui. En 2024, 4 824 infractions ont été recensées. Ces chiffres disent à la fois la persistance des violences et une parole qui se libère progressivement.

Certaines violences illustrent la brutalité la plus extrême. Les guet-apens homophobes ne sont ni des faits isolés ni des dérives : ils sont organisés, prémédités, et exploitent la confiance pour la transformer en piège. Face à cela, l'État agit. En mars 2026, j'ai signé une charte d'engagement avec les plateformes de rencontre pour prévenir, mieux signaler et mieux protéger, sans jamais renoncer aux libertés.

Et notre ambition ne peut pas se limiter à répondre à la haine. L'égalité ne se décrète pas : elle se construit dans la vie quotidienne. Et c'est précisément le sens de l'action engagée depuis 2023.

D'abord, mieux connaître pour mieux agir.

Nommer les LGBTphobies, mieux les mesurer, documenter les violences, faire vivre les mémoires : cette exigence de connaissance est la condition d'une action publique efficace. Elle permet de sortir de l'invisibilité et d'adapter nos réponses aux réalités vécues.

Ensuite, former, protéger et garantir des droits effectifs.

À l'école, avec le renforcement de l'éducation au respect, au consentement et à la lutte contre toutes les discriminations, notamment dans les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle. Dans les services publics, avec des formations qui se généralisent. Dans la justice et les forces de sécurité, avec des dispositifs d'accueil et de prise en charge mieux structurés. Dans le champ de la santé, avec des avancées concrètes en matière de prévention et d'accès aux soins.

Enfin, ancrer l'égalité dans les territoires et dans les parcours de vie.

Le nombre de centres LGBT+ soutenus par l'État a largement dépassé les objectifs fixés en 2022, avec 59 centres aujourd'hui accompagnés, dans l'hexagone comme en Outre-mer. Ces lieux sont essentiels : ils sont souvent les premiers espaces d'écoute, d'accompagnement et de liberté. Derrière eux, il y a l'engagement des associations et de leurs bénévoles, qui sont en première ligne.



Ce combat dépasse enfin nos frontières. Dans un monde où les droits des personnes LGBT+ sont attaqués, où certains pays criminalisent encore l'homosexualité, la France porte une ligne claire : ces droits sont fondamentaux, universels et non négociables.

C'est à partir de ce constat lucide que nous devons franchir une nouvelle étape. C'est pourquoi, dès janvier 2026, j'ai chargé la DILCRAH de la préparation du prochain plan interministériel. Non pour reconduire, mais pour corriger, renforcer et accélérer.

Avec une méthode simple : écouter, évaluer, décider. Écouter les associations et les acteurs de terrain. Évaluer avec exigence ce qui fonctionne et ce qui doit être renforcé. Décider pour aller plus loin.

L'objectif est clair : obtenir des résultats mesurables et durables.

La République ne se fragmente pas, elle rassemble. Elle n'assigne pas, elle émancipe. Elle ne cède pas, elle protège.

Le combat continue. Et nous le menons. Ensemble.

Aurore BERGÉ

Ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes
et de la Lutte contre les discriminations



ÉDITO



Trois ans après le lancement du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026), le moment est venu de dresser un bilan transparent, complet et exigeant de ce qui a été accompli. Ce bilan, nous le présentons avec fierté pour les avancées réalisées, et avec la conscience aiguë que le travail doit se poursuivre et s'amplifier.

Les chiffres témoignent d'une mobilisation forte. 90 % des mesures du plan sont aujourd'hui réalisées ou en cours de mises en œuvre. 59 centres LGBT+ sont financés sur l'ensemble du territoire, dont 25 nouveaux centres créés depuis 2022, soit deux fois plus que l'objectif initial. Ce réseau couvre désormais des régions jusqu'alors dépourvues de tout dispositif dédié, irrigue les territoires ruraux et s'étend à l'outre-mer. Il incarne l'engagement de l'État à ne laisser aucune personne LGBT+ seule, où qu'elle vive.

Structuré autour de cinq priorités : nommer les LGBTphobies, mieux mesurer les actes de haine, garantir l'accès aux droits, sanctionner les auteurs et développer une stratégie internationale, ce plan a permis des avancées dans tous les champs de l'action publique.

Dans le domaine de la santé, les centres de santé communautaires en santé sexuelle ont été intégrés dans le droit commun. La PrEP, désormais prescriptible par les médecins de ville, est accessible au plus grand nombre ; la France est allée plus loin encore en devenant le premier pays de l'Union européenne à assurer une prise en charge intégrale de la PrEP injectable à longue durée d'action. La Haute Autorité de santé a par ailleurs adopté en juillet 2025 des recommandations longtemps attendues sur la prise en charge des adultes trans, posant les fondements d'une médecine respectueuse et égalitaire.

Parce que l'action publique efficace se construit aussi sur la connaissance, l'État soutient activement les études et les travaux de recherches, et également la Chaire LGBTQI+ depuis sa création et poursuivra cet engagement académique essentiel.

Dans le domaine de la justice et de la sécurité, en 2025, 62 400 policiers et gendarmes ont été formés dans le cadre de la formation initiale ou continue. Des référents dédiés ont été déployés dans les commissariats et les brigades, parce que l'accueil d'une victime ne s'improvise pas. Un partenariat a également été noué avec l'École nationale de la magistrature pour ancrer durablement ces enjeux dans la formation des futurs magistrats.

Sur le plan international, sous l'impulsion de l'ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+, les moyens dédiés à la lutte contre le VIH/SIDA auprès des populations LGBT+ ont plus que doublé, atteignant 5,6 millions d'euros. Par ailleurs, les places d'hébergement dédiées pour les demandeurs d'asile et réfugiés LGBT+ ont été doublées pour atteindre 400 places.

Au-delà du cadre strict du plan, des initiatives fortes ont été conduites pour répondre aux défis nouveaux. Parmi elles, deux méritent d'être particulièrement soulignées. La signature, le 16 mars 2026, d'une charte inédite avec les grandes plateformes de rencontre pour prévenir les guets-apens LGBTphobes constitue une première mondiale. À l'école, les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, déployés depuis la rentrée 2025, intègrent explicitement les sujets LGBT+. C'est dès l'école que se construit le respect et que se prévient la haine. L'État sera vigilant à leur bon déploiement.



Ces avancées sont réelles. Elles sont le fruit d'une mobilisation constante et collective des pouvoirs publics, des associations, des institutions et des professionnels de terrain. Mais nous ne saurions nous en satisfaire, car la réalité des violences, elle aussi, demeure. En 2024, 4 824 infractions à caractère anti-LGBT+ ont été recensées par les forces de l'ordre, soit une hausse de 19 % sur trois ans.

C'est dans cet esprit que ce comité de suivi s'ouvre sur une perspective décisive : celle du prochain plan. Les trois années écoulées nous ont appris ce qui fonctionne, ce qui doit être amplifié, et ce qui doit être repensé. La consultation des associations, les échanges avec les administrations et les réunions thématiques à venir constitueront le socle de ce travail de refonte.

Car ces trois années nous ont rappelé combien certains droits, lorsqu'ils ne sont pas activement défendus, peuvent être fragilisés. Les droits des personnes trans et intersexes, comme ceux des familles LGBT+, s'inscrivent dans un contexte international qui nous rappelle qu'aucune conquête n'est jamais définitivement acquise. Le prochain plan aura pour ambition de les sécuriser avec force.

Dans ce combat, la force de l'État prend tout son sens dans le partenariat avec les associations, les chercheurs et les professionnels de terrain. C'est ensemble, pouvoirs publics et société civile réunis, que nous préserverons l'égalité de tous et la dignité de chacun.

Mathias OTT, Préfet

Délégué interministériel à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+



BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2023-2026

Présenté le 10 juillet 2023, le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023–2026) s'inscrit **dans la continuité des engagements portés par l'État** depuis 2016.

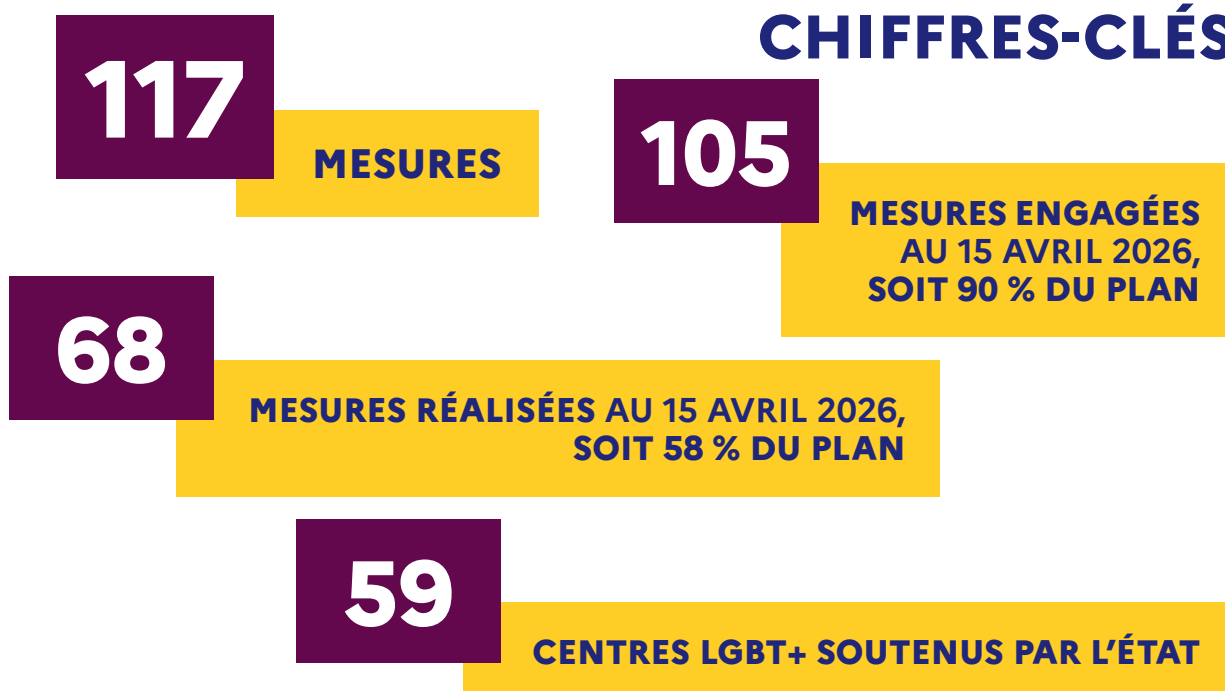
Structuré autour de cinq axes complémentaires, il mobilise l'ensemble des ministères, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les institutions judiciaires et éducatives ainsi qu'un tissu associatif fortement engagé.

La mise en œuvre de ce plan a démontré **une dynamique réelle, avec des avancées concrètes sur l'ensemble du territoire et dans tous les champs de l'action publique**.

Sur un total de 117 mesures :

- **68 mesures sont pleinement réalisées** : leur achèvement a permis de produire des avancées significatives, présentées dans le présent document.
- **37 mesures sont en cours de réalisation** : il s'agit pour l'essentiel de mesures structurelles, relevant des politiques publiques de fond, dont la pleine exécution requiert une inscription dans la durée, qu'il s'agisse du déploiement de politiques publiques, de la généralisation de formations, de dispositifs de signalement ou du renforcement de l'accès à l'information. Ces mesures ont vocation à être poursuivies et consolidées dans le cadre du prochain plan.
- **12 mesures n'ont pas été mises en œuvre à ce stade** : cette situation s'explique par plusieurs facteurs : certaines dispositions dont la rédaction initiale n'a pas permis une application opérationnelle effective, des campagnes de communication qui n'ont pu être déployées et des mesures de nature législative qui n'ont pas abouti à l'issue du processus parlementaire.

CHIFFRES-CLÉS



AXE 1

NOMMER LA RÉALITÉ DES LGBTPHOBIES

Reconnaître et nommer les LGBTphobies est un **impératif** pour les combattre efficacement. Cet axe porte l'ambition de faire de la mémoire et de la connaissance des discriminations des leviers de l'action publique pour comprendre notre histoire, accueillir la parole et nommer les réalités vécues afin de construire des réponses institutionnelles claires et adaptées.

Faire vivre les mémoires pour reconnaître pleinement les réalités

La reconnaissance des LGBTphobies passe par **la valorisation des mémoires, des parcours de vie et des luttes** qui ont façonné l'histoire des personnes LGBT+ en France. L'État soutient à ce titre des initiatives patrimoniales, associatives et territoriales qui rendent visible cette histoire et assurent sa transmission aux générations futures.

- **Le projet de Centre d'archives des mémoires et des cultures LGBT+ en Île-de-France** constitue à cet égard une avancée majeure. Il bénéficie d'un accompagnement renforcé du ministère de la Culture, notamment à travers le Service interministériel des Archives de France, qui apporte une subvention annuelle de 30 000 euros ainsi qu'une offre de formation dédiée. Le ministère de l'Égalité a soutenu financièrement ce projet à hauteur de 117 000 euros entre 2023 et 2025. Le Collectif archives LGBTQI+ a d'ores et déjà recueilli des fonds d'une grande richesse documentaire et historique. L'ouverture du centre est prévue au premier semestre 2027 et constituera un acteur de référence pour la mémoire collective LGBT+ en France.

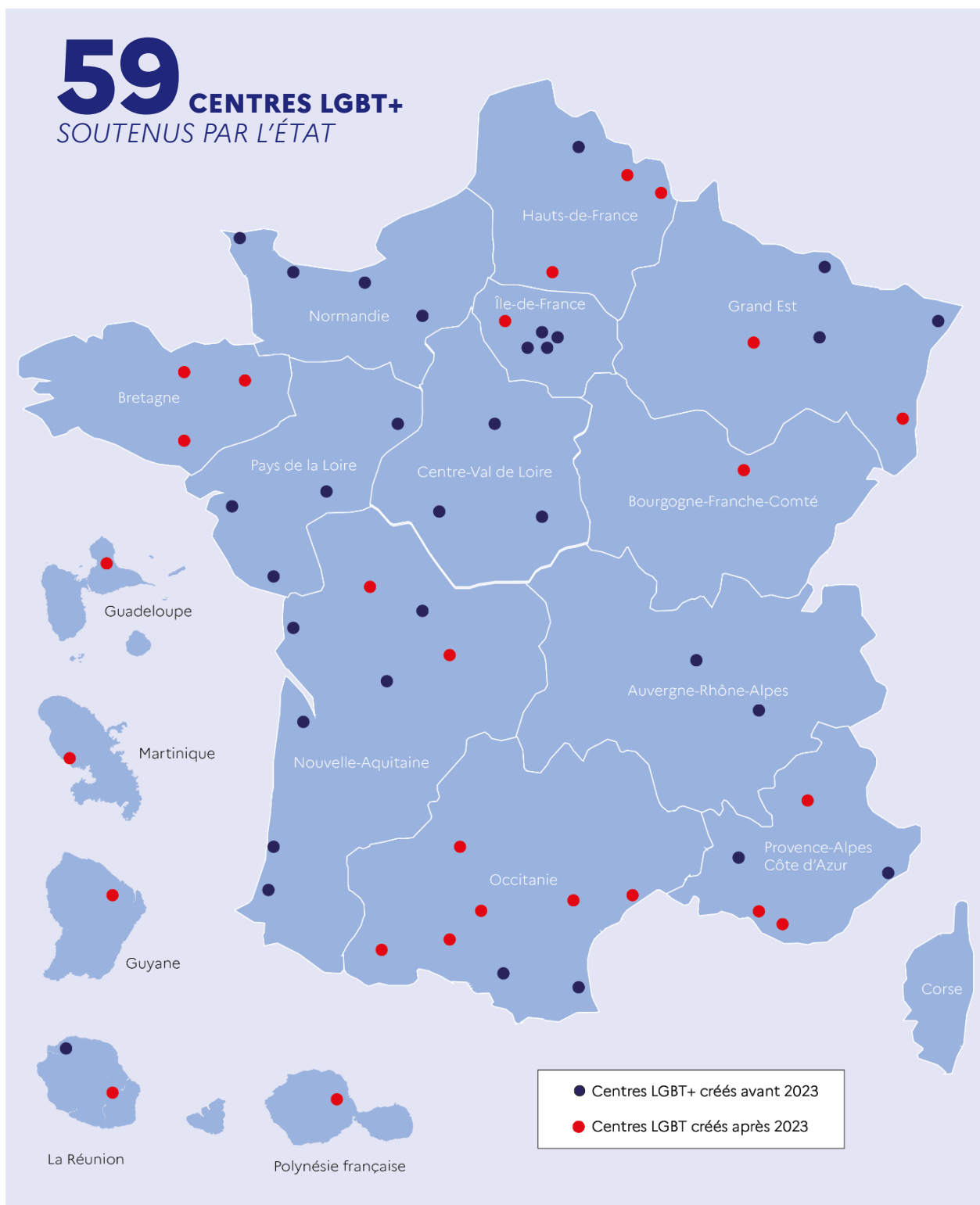
Faciliter la parole et structurer le signalement dans la fonction publique

Le signalement de **toutes les situations de discriminations ou les actes de haine anti-LGBT+** est nécessaire afin de mieux mesurer le phénomène et d'adapter les politiques publiques.

- **L'adoption et la diffusion du dispositif de signalement FLAG!** (qui sera disponible dans sa nouvelle version dès le mois de juin 2026) constitue un élément essentiel. Ce dispositif contribue à améliorer la reconnaissance des situations de discrimination et leur remontée au sein des administrations publiques mais également de la société. Le dispositif de signalement FLAG! est **ouvert à tous les citoyens** victimes de discriminations ou de haine anti-LGBT+. Il leur offre un **accompagnement adapté** et une **orientation efficace vers les bons interlocuteurs**.
- Le ministère chargé de l'Égalité apporte un soutien constant à ce dispositif, à travers un financement pérenne et un travail actif de diffusion auprès des autres ministères. Il en assure également une visibilité renforcée lors de temps forts tels que la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai.



59 CENTRES LGBT+ SOUTENUS PAR L'ÉTAT



La pérennisation du fonds de soutien aux Centres LGBT+

- **Les Centres LGBT+**

Les Centres LGBT+ sont des **locaux, ouverts au public** et dans lesquels toute personne peut trouver un **accueil**, une **écoute** et un **accompagnement sur le plan social, juridique, psychologique ou encore médical**.

À travers leurs **permanences physiques**, les Centres LGBT+ **Informent et orientent** toute personne qui se trouve en difficulté ou qui se questionne sur son orientation sexuelle, son identité de genre, ses droits, etc. Ils organisent également des **événements** et des **moments de convivialité** pour favoriser l'inclusion et lutter contre l'isolement.

Enfin, les Centres LGBT+ sont **composés de plusieurs associations** avec lesquelles ils partagent leurs locaux et font vivre la vie associative locale. Ce sont des points d'entrée identifiés et accessibles pour de nombreuses personnes qui ne savent pas vers qui se tourner.

- **Un soutien financier structurant de l'État**

Ces dernières années, l'État a considérablement renforcé son soutien aux Centres LGBT+. **Conformément à l'engagement pris par la Première ministre le 4 août 2022, une enveloppe de 10 millions d'euros est consacrée à leur financement sur la période 2022-2026.**

- **Un maillage territorial en constante progression**

Depuis 2022, 25 nouveaux Centres ont été créés, soit plus du double de l'objectif initial. **En avril 2026, 59 centres sont financés sur l'ensemble du territoire, répartis dans 51 départements.** L'État a veillé à assurer une répartition équilibrée, y compris au-delà des grandes métropoles. Des Centres ont ainsi été implantés dans des territoires ruraux ainsi qu'en Outre-mer (un en Guadeloupe, un en Guyane, deux à La Réunion, un en Martinique et un en Polynésie française).

Le 27 mars 2026, la ministre Aurore BERGÉ a inauguré à Dijon le premier Centre LGBT+ de Bourgogne-Franche-Comté, illustrant la poursuite de cet effort.

Plusieurs centres ont développé des actions d'« aller-vers », notamment à destination des jeunes, des personnes isolées et des habitants des territoires ruraux ou ultramarins, afin de lutter contre l'invisibilité des LGBTphobies hors des grandes métropoles. Un centre mobile a ainsi été mis en place en Haute-Garonne. Ces initiatives contribuent à **améliorer l'accès aux droits et à prévenir les situations de rupture sociale.**



AXE 2

MIEUX MESURER LES ACTES DE HAINE ANTI-LGBT+

On ne peut combattre ce que l'on refuse de voir. **Nommer, quantifier et analyser les actes de haine anti-LGBT+** est impératif car c'est en disposant de données fiables et de dispositifs d'observation rigoureux que l'État peut orienter ses moyens, évaluer ses progrès et adapter ses réponses aux réalités du terrain. Conformément à cette exigence, **la vigilance et la mesure de la haine anti-LGBT+ ont été renforcées à tous les niveaux** - tant national que local - et dans tous les domaines, de l'école et l'université à la santé et à la justice.

Objectiver les réalités pour mieux orienter l'action publique

| Mieux connaître les actes anti LGBT+

- Chaque année, **le ministère de l'Intérieur publie, via le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), les données relatives aux infractions à caractère anti-LGBT+.**
- En 2024, 4 824 infractions ont été recensées, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023 et de 19 % sur trois ans. Cette évolution traduit à la fois un meilleur accueil de la parole et une amélioration des dispositifs de signalement, tout en confirmant la persistance de violences qui appellent une mobilisation continue et résolue.

| Mieux mesurer les violences non déclarées grâce à l'enquête de victimation

- Ces statistiques sont complétées par **l'enquête nationale de victimation Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS)**, conduite annuellement par le SSMSI depuis 2022. Son objectif est de mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes, qu'ils les aient signalés ou non aux forces de l'ordre. Elle constitue ainsi un complément indispensable aux données issues des dépôts de plainte, en donnant à voir la réalité vécue dans toute sa complexité.
- L'enquête VRS **intègre désormais des questions spécifiquement consacrées aux sujets LGBT+.** Ses résultats sont à cet égard particulièrement éclairants. Le recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT+, à hauteur d'environ 4 %. Par ailleurs, les personnes LGBT+ sont, toutes atteintes aux personnes confondues, entre 1,8 et 11 fois plus victimes que les personnes hétérosexuelles, que ces infractions soient connues ou non des services de sécurité.

| Mieux documenter la réponse pénale

- Les **données du ministère de la Justice** viennent compléter cet éclairage statistique. En 2024, 302 condamnations ont été prononcées pour des actes anti-LGBT+, auxquelles s'ajoutent 278 mesures alternatives aux poursuites. Ces chiffres offrent une vision consolidée et permettent le suivi de la réponse pénale apportée par l'institution judiciaire face à ces infractions.

Mieux comprendre pour mieux prévenir dès le plus jeune âge

| Mieux identifier et documenter les violences en milieu scolaire

- **L'application nationale sécurisée « Faits établissements » permet aux chefs d'établissements et inspecteurs de signaler mensuellement les actes LGBTphobes qui se produisent dans l'enceinte scolaire.** Elle enregistre entre 100 et 200 signalements par mois de faits graves. En 2024-2025, près de 1 500 signalements de niveaux 2 et 3, qualifiés d'atteintes à l'orientation sexuelle, homophobes et transphobes, ont été saisis dans l'application par les établissements scolaires, un chiffre stable depuis deux ans, qui témoigne d'une appropriation durable de cet outil par les équipes éducatives.
- **Un décret du 16 juin 2025 a étendu l'obligation de signalement à tous les établissements privés sous contrat** et tous les établissements hors contrat ont également l'obligation de **mettre en place un dispositif de signalement équivalent**. Cette extension garantit une couverture exhaustive du champ scolaire.
- Menées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), **les enquêtes de climat scolaire permettent de mesurer les violences vécues par les élèves, y compris celles qui ne font pas l'objet de signalements officiels.** Ces enquêtes interrogent périodiquement les élèves et les personnels de l'Éducation nationale afin de recueillir leur ressenti sur le climat scolaire et de connaître les éventuelles atteintes subies, qu'elles aient été signalées ou non : en 2022-2023, 3,6 % des élèves se déclarent moins bien traités, 1,7 % rapportent avoir été insultés et 1,3 % cyberinsultés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.
- **Pour l'enseignement agricole technique, public comme privé, un nouveau dispositif de remontée des faits de violences a été mis en œuvre depuis la rentrée 2025-2026**, permettant désormais d'identifier explicitement les violences LGBT+ grâce à une caractérisation qui apparaît de manière explicite dans le dispositif. L'enquête de climat scolaire y est également menée.



Renforcer la connaissance scientifique dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, la connaissance des discriminations et violences anti-LGBT+ a également progressé de manière structurante.

- **Les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante** intègrent désormais depuis 2023 **un volet sur les discriminations anti-LGBT+**, offrant une mesure régulière et comparative de leurs évolutions.
- Un volet sur les LGBTphobies au sein de la population étudiante a également été intégré aux travaux de **l'Observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur** (ONDES). Les résultats de cette enquête « GRANDIOSE » ont été présentés en octobre 2025, soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors d'une journée d'études co-organisée avec la Conférence permanente des chargés de mission Égalité et Diversité (CPED) et la Chaire LGBTQI+. Ces travaux apportent un éclairage scientifique inédit sur les mécanismes des discriminations et constituent une base solide pour orienter les politiques à venir.

La Chaire LGBTQI+



Grâce à un premier **financement de la DILCRAH** dans le cadre du précédent plan d'action gouvernemental de lutte contre les LGBTphobies, la Chaire LGBTQI+ a été **créée au printemps 2023**. Elle dépend du Laboratoire L-ViS et de l'Université Claude Bernard Lyon 1. En 2024, le **soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace** a également marqué le début d'un soutien solide de la structure. Ce soutien financier est maintenu et permet à la Chaire d'engager d'autres projets, tels que le développement et la structuration du réseau Jeune Recherche LGBTQI+.

La Chaire LGBTQI+ a pour objectif de **faire progresser les connaissances scientifiques** afin d'éclairer la mise en place de politiques et d'actions visant l'égalité de traitement et le respect des personnes LGBTQI+. Pour cela, elle promeut le croisement des savoirs et associe à ses travaux une pluralité de partenaires universitaires et de la recherche, aux plans national, européen et, plus largement à l'échelle internationale.

En parallèle, la Chaire LGBTQI+ a mis en place un **groupe de travail national dédié intitulé « Enquêter sur les LGBTQIphobies dans l'enseignement supérieur et la recherche »**. Il a permis d'établir un état des lieux approfondi publié en 2025 et de dresser des recommandations destinées à améliorer les politiques publiques.

Ses travaux se traduisent par des productions concrètes et directement utiles aux acteurs de l'enseignement supérieur. **La Chaire a ainsi publié deux rapports d'enquête** : l'un consacré aux prénom d'usage dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'autre portant sur les LGBTQIphobies dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle prépare également la sortie prochaine d'une boîte à outils de sensibilisation contre les LGBTQIphobies dans l'enseignement supérieur et la recherche.

AXE 3 GARANTIR L'ACCÈS ET L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

L'action de l'État vise à assurer **une égalité réelle et concrète**, en agissant simultanément sur la formation des professionnels, des services publics et l'accès effectif aux droits des personnes LGBT+. La déclinaison de ces objectifs couvre des champs aussi variés que la sécurité, la justice, la santé, l'éducation et le sport.

Former et mobiliser les acteurs clés pour une meilleure prise en charge des personnes LGBT+

| Poursuivre la formation des forces de sécurité intérieure

- L'objectif fixé est que **100 % des forces de l'ordre** aient **suivi une formation relative aux enjeux d'inclusion**, conformément aux directives de la circulaire du 16 mai 2023 du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- En 2025, **15 700 policiers et gendarmes ont été formés dans le cadre de la formation initiale**.
- **Dans le cadre de la formation continue, 46 700 policiers et gendarmes** ont été sensibilisés au cours de la même année.

| Renforcer la formation des magistrats

- Le 11 décembre 2025, **la ministre Aurore BERGE a signé avec l'École nationale de la magistrature (ENM) une charte d'engagement pour renforcer la formation relative à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.**
- Dans le prolongement de la convention signée en juin 2025 avec la DILCRAH, l'ENM permet désormais aux auditeurs de justice, dans le cadre de leur formation initiale, de suivre une formation spécifique sur ces enjeux. **Une première sensibilisation de la DILCRAH devant l'ensemble des auditeurs s'est tenue le 29 janvier 2026.** Une deuxième sensibilisation a eu lieu le 24 février 2026. Ces temps de formation ont vocation à être **reconduits chaque année**, ancrant durablement ces enjeux dans la culture professionnelle des futurs magistrats.

| Améliorer la prise en charge dans le secteur pénitentiaire

- **Dans le secteur pénitentiaire, un réseau de formateurs relais a été mis en place en 2024 pour déployer le premier référentiel national sur la prise en charge des personnes LGBT+.** Ce référentiel permet de mieux sensibiliser et guider les pratiques professionnelles au quotidien. Il a été diffusé début 2024 aux directions interrégionales, aux services



déconcentrés et aux partenaires, y compris dans les territoires ultramarins. Conçu comme une boîte à outils illustrée de cas concrets, il est complété par une formation dédiée pour les futurs référents locaux LGBT+ (18 novembre 2024) et par une mallette pédagogique en cours de finalisation. Depuis 2022, un partenariat avec SOS homophobie offre aux personnes détenues **un accès anonyme et confidentiel à une ligne d'écoute spécialisée**. Par ailleurs, **les appels à projets nationaux de la Direction générale de l'administration pénitentiaire (DAP) intègrent depuis 2024, une thématique dédiée aux publics LGBT+**, avec un financement de 30 000 euros pour soutenir des initiatives concrètes.

Renforcer la mobilisation interministérielle des formations

- Dans une logique de renforcement de l'offre de formation, la DILCRAH a créé **une mallette pédagogique destinée à établir un référentiel commun et à centraliser des ressources fiables** permettant à chacun de se former et de sensibiliser aux enjeux de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ ainsi que les discriminations liées à l'origine, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Disponible en version numérique, cette mallette pédagogique a vocation à s'enrichir progressivement des nouvelles ressources créées par la DILCRAH et ses partenaires.
- Plus largement, **le marché interministériel de formation se déploie auprès des agents publics d'État**. Là encore, l'extension et la systématisation des formations sont appelées à se poursuivre dans le cadre du prochain plan, notamment avec des formations en ligne sur la plateforme MENTOR (à destination des agents publics).

Développer des réseaux de référents dédiés et formés

Structurer des interlocuteurs identifiés pour les victimes auprès des forces de sécurité

- Depuis le 1er janvier 2024, l'organisation des **services de la police nationale** a été rationalisée et harmonisée: **chaque département dispose désormais d'une délégation départementale d'aide aux victimes** et **toutes les circonscriptions de la police nationale** sont dotées d'un **délégué local d'aide aux victimes**.
- **Ces professionnels sont formés pour prendre en charge avec compétence et sensibilité les problématiques liées aux discriminations et aux violences visant les personnes LGBT+**. Ces formations sont assurées par plusieurs acteurs spécialisés, dont l'association FLAG!, contribuant à renforcer l'expertise et l'adaptation des pratiques professionnelles.
- La nomination d'un **officier de liaison LGBT+ à la Préfecture de police de Paris** a constitué un levier décisif d'amélioration de l'accueil des victimes d'actes LGBTphobes.
- **En matière de répression, la gendarmerie nationale s'appuie sur un réseau départemental structuré d'une centaine de formateurs-relais spécialisés** dans la lutte contre les crimes de haine, chargés de déployer les actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire national (31 187 militaires sensibilisés dont 8400 en 2025) et ainsi améliorer l'accueil des victimes en unité ou mobilité, notamment sur les enjeux liés aux LGBTphobies.

- **En interne**, elle mobilise également des **référénts égalité-diversité (794 sur le territoire national)**, qui animent la politique égalité diversité au sein de la gendarmerie nationale et ont sensibilisé 11 065 personnels en 2025 (756 séances de formations). En outre, 9220 élèves gendarmes ont été sensibilisés lors de leur formation initiale en école.
- Pour l'animation du réseau partenarial, **les officiers adjoints au commandement, présents à raison d'un par département**, constituent désormais des points de contact privilégiés pour les associations. Ils sont appuyés par les **Maisons de protection des familles**, qui renforcent l'accompagnement des unités territoriales en matière d'accueil, d'orientation et de suivi des victimes.
- **Une convention signée début 2026 avec SOS Homophobie vient compléter ce dispositif, en renforçant la formation des personnels concernés.**

| Mobiliser l'autorité judiciaire et les pôles anti-discriminations

- Sur le plan judiciaire, tous les **parquets généraux** ainsi que l'ensemble des **parquets des tribunaux de grande instance** disposent d'un magistrat référent pour ces questions au sein de pôles anti-discriminations, représentant environ **200 magistrats référents sur l'ensemble du territoire national**.

| Mobiliser l'enseignement supérieur et les autres ministères

- **Les établissements publics d'enseignement supérieur disposent d'un réseau de chargés de mission « égalité et diversité » en charge de la lutte contre la haine anti-LGBT+.** La direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est également dotée d'un réseau national dédié à l'égalité, à la diversité et à la lutte contre les discriminations.

Développer les ressources pédagogiques pour accompagner les équipes éducatives

| Coordonner et structurer les actions à l'échelle académique

- **La généralisation des observatoires académiques des LGBTphobies constitue une avancée majeure.** Composés de personnels de l'Éducation nationale et de partenaires engagés dans la prévention, ces observatoires se réunissent plusieurs fois par an pour analyser les situations et coordonner les actions locales.
- Aujourd'hui, **une vingtaine d'observatoires sont déployés sur le territoire**, offrant un cadre structuré pour repérer les incidents et renforcer les initiatives de prévention. Ils jouent également un rôle essentiel d'information, de sensibilisation et de formation, afin de lutter contre toutes les formes de haine et de discriminations anti-LGBT+ à l'encontre des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.



Renforcer les ressources pédagogiques

- **L'État a engagé un travail d'enrichissement des ressources pédagogiques afin de mieux outiller les personnels éducatifs dans la prévention des LGBTphobies.** Des contenus spécifiques sont ainsi accessibles sur la plateforme pHARe et font l'objet d'un développement continu. Ce dispositif est complété par la production de ressources pédagogiques nationales, avec 17 livrets en cours d'élaboration dont 3 déjà publiés sur Éduscol, ainsi que par des formations nationales et des parcours dédiés proposés sur la plateforme M@gistère.
- **Dans l'enseignement agricole, des ressources pédagogiques sont également mises à disposition sur la plateforme Chlorofil.** Elles comprennent notamment une vidéo et un guide d'accompagnement élaborés en lien avec le Conseil national des délégués élèves et étudiants afin de favoriser l'appropriation de ces enjeux par les jeunes.

Éducation : les programmes scolaires pour lutter contre la haine et les discriminations

Le ministère de l'Éducation nationale a renforcé l'intégration des **enjeux relatifs à la lutte contre les discriminations anti-LGBT+ dans les politiques éducatives**. Cette dynamique s'inscrit notamment dans les programmes d'enseignement moral et civique, les projets d'éducation à la citoyenneté et la stratégie nationale de développement des compétences psychosociales.

Depuis la rentrée 2025, **les premiers programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité sont mis en œuvre dans tous les établissements scolaires**, participant à la prévention des discriminations, à la promotion de l'égalité et du respect et intègrent explicitement les sujets LGBT+ : selon les données communiquées en janvier dernier par le ministère de l'Éducation nationale, 66 % des écoliers, 48 % des collégiens et 35 % des lycéens ont bénéficié d'au moins une séance d'EVARS depuis la rentrée scolaire.

La circulaire du 4 février 2025 a précisé les modalités d'intervention des associations en milieu scolaire, prévoyant une préparation systématique des interventions avec les équipes éducatives, leur inscription dans les objectifs pédagogiques et leur co-animation avec un personnel de l'éducation nationale.

Lutter contre le harcèlement à l'école

- Parallèlement, **des formations spécifiques** ont été proposées en 2024 aux référents harcèlement afin de renforcer leurs capacités d'identification et de prise en charge des situations à caractère LGBTphobe. La catégorie harcèlement sexiste et sexuel du Prix « Non au harcèlement » constitue également un levier pour mieux prendre en compte les ressorts LGBTphobes des situations de harcèlement scolaire.

- **En 2025, la thématique retenue pour la campagne nationale de sensibilisation a porté sur la lesbophobie.** Le clip de sensibilisation « Tous différents, jamais indifférents », réalisé dans un collège de l'académie de La Réunion lauréat du prix Non au harcèlement, met en lumière une situation de harcèlement lesbophobe. Comme chaque année, un dossier pédagogique d'accompagnement a été mis à disposition des équipes éducatives, en particulier des enseignants, afin de faciliter l'organisation de séances de prévention en classe à partir de ce support.

Changement d'état civil : évaluation de la loi de 2016 et circulaire du 8 janvier 2026

Le rapport d'évaluation de la loi du 18 novembre 2016 relative à la modification de la mention du sexe à l'état civil a été publié le 19 janvier 2026 (https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2026-01/rapport_dacs_evaluation_j21.pdf) par le ministère de la Justice, à la suite d'auditions menées par la Direction des affaires civiles et du sceau et la DILCRAH.

L'évaluation permet de conclure que les objectifs poursuivis par le législateur en 2016 de créer une procédure entièrement démedicalisée, accessible, rapide et respectueuse de l'intimité de la vie privée des personnes transgenres ont été largement atteints. La vérification de l'atteinte de ces objectifs constituait l'objet initial du rapport.

Le rapport formule également **plusieurs recommandations**, portant notamment sur la formation des magistrats, l'information complète du requérant sur ses droits et son accompagnement adapté dans ces démarches. Ces recommandations sont étudiées et nourriront les réflexions pour le prochain plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+.

Dans le même temps, **la circulaire de politique civile du 8 janvier 2026 rappelle l'importance d'une approche déclarative et respectueuse de l'identité vécue**, en matière de changement de prénom et de modification de la mention du sexe à l'état civil.

Cette circulaire rappelle le droit en vigueur depuis 2016 qui a démedicalisé ces deux procédures :

- **L'identité de genre constitue, à elle seule, un intérêt légitime** pour une demande de changement de prénom.
- **Aucune décision ne peut être fondée sur l'apparence physique d'une personne**, au regard de stéréotypes de genre.
- **Dans le respect du droit à la vie privée, aucun certificat ni justificatif médical ne peut être exigé.** L'absence de preuve de traitements ou d'opérations chirurgicales ne peut, en aucun cas, justifier un refus.



Garantir un accès effectif à la santé pour toutes et tous

| Renforcer l'accès aux structures de santé adaptées

- **Les centres de santé communautaires en santé sexuelle, expérimentés à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier, ont été intégrés dans le droit commun en avril 2025.** Cette évolution majeure, rendue possible par la loi de financement de la sécurité sociale de 2025, permet de consolider ces dispositifs et d'envisager leur extension à l'échelle nationale, avec l'ouverture de cinq nouveaux centres d'ici 2027. Elle contribue à renforcer le maillage territorial et l'accès aux soins pour des populations qui en ont souvent été historiquement éloignées.

Santé : des recommandations historiques pour la prise en charge des personnes trans

Les **recommandations de bonne pratique adoptées par la Haute Autorité de santé le 17 juillet 2025 relatives à la prise en charge des adultes trans** constituent une avancée majeure et inédite. Elles posent les fondements d'une approche fondée sur l'égalité d'accès aux soins et la pleine reconnaissance des droits des personnes.

Ces recommandations affirment et rappellent que l'identité de genre ne relève pas d'une évaluation psychiatrique spécifique et que les personnes concernées doivent bénéficier d'un accès aux soins de droit commun dans des conditions équivalentes à celles de l'ensemble de la population.

Elles prévoient une **adaptation des pratiques médicales** afin de tenir compte de la diversité des parcours et des besoins, des adaptations en matière de dépistage et de suivi, ainsi que le respect du prénom et du genre d'usage comme condition essentielle de la qualité de l'accompagnement.

La Haute Autorité de santé appelle également à une structuration renforcée de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire, à une harmonisation des pratiques, à un renforcement de la formation des professionnels et au développement de la recherche. Ces orientations constituent **un socle solide et structurant pour poursuivre l'action publique** dans le champ de la santé.

À la suite de la publication de ces recommandations, la HAS engage désormais des travaux spécifiquement consacrés aux personnes mineures, visant à structurer l'accompagnement et les soins proposés par les professionnels, ainsi que le soutien à leur entourage et aux associations qui les représentent ou les accompagnent.

| Prévention VIH et santé sexuelle : des avancées majeures dans l'accès aux soins

- La politique de **prévention du VIH** a par ailleurs connu des avancées significatives, notamment en matière d'**accès à la prophylaxie pré-exposition (PrEP)**. Le lancement en juin 2024 de la **plateforme FormaSantéSexuelle** a permis de renforcer la formation des professionnels de santé et de soutenir le développement de la primo-prescription en médecine de ville, rendant ainsi cet outil de prévention plus accessible sur l'ensemble du territoire.
- **En février 2026, la France est devenue le premier pays de l'Union européenne à assurer une prise en charge intégrale de la PrEP injectable à longue durée d'action**, une innovation thérapeutique qui constitue un levier important pour diversifier les stratégies de prévention et améliorer l'accès à ces dispositifs.

| Structurer la réponse publique face à la pratique du chemsex

- S'agissant des enjeux liés au **chemsex**, des actions ont été engagées en matière de prévention, de formation et de production de connaissances. Le **projet ARPA-Chemsex**, achevé en 2024, a donné lieu à un rapport d'évaluation remis en 2025. Les enseignements issus de ces travaux seront **intégrés dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle pour la période 2026-2030**, qui y consacrera un axe spécifique.

Faire du sport un espace d'inclusion et de visibilité

- Soutenue par l'État, la **Maison des Fiertés, organisée lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, a rassemblé près de 55 000 personnes**, affirmant avec force la place des personnes LGBT+ dans la société française.
- Les **Eurogames 2025**, événement sportif international à destination des personnes LGBT+ organisés à Lyon du 23 au 26 juillet 2025, ont bénéficié d'un soutien public important, avec notamment une subvention de 120 000 euros de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs internationaux et 45 000 euros du ministère de l'Égalité.

Sport : mesurer, soutenir et former pour lutter efficacement contre la haine anti-LGBT+

L'État affirme son engagement pour un sport inclusif, sûr et respectueux. **Cette ambition repose sur trois piliers : la connaissance précise des violences, le soutien aux acteurs de terrain et la formation des professionnels.**

Pour la première fois, une enquête nationale d'ampleur, portant sur 20 000 personnes, intégrera des questions spécifiques sur les violences anti-LGBT+. Conduite par le SSMSI, en partenariat avec l'INJEP et la Direction des Sports dans le cadre de l'étude « Victimation dans le sport et les loisirs encadrés », cette étude permettra de disposer de données fiables et comparables à l'échelle nationale. La publication des résultats est attendue à l'été 2026. Ils serviront de base à des politiques publiques ciblées et efficaces.

L'État soutient également concrètement les acteurs qui œuvrent pour un sport inclusif. Un appel à manifestation d'intérêt doté de 200 000 euros accompagne des initiatives portées par des associations spécialisées de lutte contre la haine anti-LGBT+ dans le sport, afin de renforcer la prévention, structurer les interventions auprès des centres de formation, des supporters et des commissions disciplinaires. Ces actions seront amplifiées en 2026, en partenariat avec l'Agence nationale du sport, pour garantir la professionnalisation et la pérennité des actions soutenues.

Enfin, **la formation des professionnels du sport intègre désormais des modules obligatoires dédiés à la prévention des discriminations et des violences.** Encadrée par des textes réglementaires publiés en mai 2024 et contrôlée par les services déconcentrés, cette mesure traduit la volonté de l'État de faire du sport un espace exemplaire où la haine anti-LGBT+ n'a pas sa place.

Assurer la déclinaison territoriale des politiques de lutte contre les LGBTphobies

- Depuis l'impulsion donnée par la circulaire du 12 mars 2024, le nombre de Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD) a fortement augmenté : **98 CORAHD se sont tenus en 2025 contre 78 en 2024.**
- De plus en plus de départements élaborent des plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et les LGBTphobies. À date, **43 plans départementaux ont été pris**, ce qui permet d'assurer une meilleure déclinaison au niveau territorial des politiques publiques au plus près des réalités locales et des besoins des populations concernées.

AXE 4

SANCTIONNER LES AUTEURS ET LES ACTES LGBTPHOBES

Le **renforcement des sanctions** réaffirme une position claire et sans ambiguïté : **les propos et les actes anti-LGBT+ n'ont pas leur place dans notre République**. Agir contre cette haine suppose de protéger les victimes, de responsabiliser les auteurs et de renforcer les dispositifs publics, en ligne comme hors ligne, tout en mobilisant pleinement l'ensemble des acteurs. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale, combinant prévention, accompagnement et répression, pour lutter efficacement contre toutes les formes de LGBTphobie.

Faciliter les signalements et les dépôts de plainte

En 2024, **les signalements en matière d'actes discriminatoires ont augmenté de 45 %**, passant de 24 654 à 35 929 signalements. Ces données contribuent également à nourrir la statistique publique et à mesurer l'évolution des actes racistes, antisémites, LGBTphobes et discriminatoires dans différents pans de la vie sociale.

| Deux plateformes de signalement : mieux détecter pour mieux agir

- **La plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes** (PNAV) permet à toute victime ou témoin d'actes de haine ou de discriminations d'effectuer un signalement de manière anonyme. L'ensemble des personnels affectés à cette plateforme a reçu une formation spécialisée afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et l'orientation des victimes vers les dispositifs d'accompagnement appropriés.
- **La plateforme PHAROS** permet de signaler les contenus et comportements illicites sur internet. L'augmentation des moyens d'action et le développement des partenariats avec les professionnels du signalement ont permis une meilleure prise en compte des signalements reçus.

| Encourager et faciliter le dépôt de plainte

- Des **dispositifs de plainte « hors les murs »** sont développés dans certains territoires, en lien avec des associations locales engagées dans l'accompagnement des victimes.
- En parallèle, **les possibilités d'écoute et d'accueil par des psychologues** dans les commissariats et les gendarmeries continuent de se développer afin d'améliorer l'accompagnement des victimes tout au long de leur parcours judiciaire.



Renforcer les actions de lutte contre la haine en ligne

| Une mobilisation renforcée en 2025 contre la haine en ligne

- Les représentants des **principales plateformes numériques** ont été **convoqués à deux reprises** en 2025, le 2 juin et le 7 juillet, à l'initiative de la ministre Aurore BERGÉ afin de leur rappeler leurs responsabilités en matière de signalement, modération, contrôle et sanction des contenus haineux.
- Dans le prolongement de ces travaux, une dynamique de structuration de la société civile a été engagée avec le lancement, le 9 juillet 2025, d'une **coalition réunissant les principales associations mobilisées contre toutes les formes de haine**. Cette initiative vise à renforcer leur capacité d'action et leur articulation avec les pouvoirs publics, notamment à travers leur reconnaissance comme signaleurs de confiance auprès de ARCOM.

| Un observatoire de la haine en ligne relancé

- L'ARCOM a procédé en novembre 2025 à **la refonte de l'Observatoire de la haine en ligne** (créé par la loi du 24 juin 2020). Cette refonte vise à renforcer le rôle stratégique de l'Observatoire, à adapter son fonctionnement au nouveau cadre mis en place par le Règlement sur les services numériques (RSN) et à produire des résultats concrets, accessibles et utiles à tous.
- En 2026, les **deux groupes de travail** portent sur **le rôle des influenceurs et des créateurs de contenus** dans la diffusion de contenus haineux et **les conditions générales d'utilisation (CGU)** des plateformes en ligne et réseaux sociaux comme outil de prévention des comportements haineux. Les conclusions de ces deux premiers groupes de travail seront rendues fin 2026.

| Le renforcement du dispositif des signaleurs de confiance

- En parallèle de la relance de l'Observatoire de la haine en ligne et pour renforcer la lutte contre la haine en ligne, **un réseau de signaleurs de confiance se développe** : le Règlement européen sur les services numériques (RSN), ou Digital Services Act (DSA), prévoit l'existence, dans chaque État membre de l'Union européenne, de signaleurs de confiance chargés de signaler aux plateformes en ligne des contenus présumés illégaux.

Désignés en France par l'ARCOM, les signaleurs de confiance bénéficient d'un traitement prioritaire de leurs signalements de la part de toutes les plateformes en ligne soumises au RSN. À date, plusieurs associations, dont certaines sont soutenues par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations ont obtenu le statut de signaleurs de confiance, telles que *E-Enfance* et *Point de contact*.

| La création prochaine d'une réserve citoyenne du numérique

- **La loi SREN prévoit la création d'une réserve citoyenne du numérique**, qui vise à mobiliser des volontaires pour contribuer à la transmission des valeurs de la République dans l'espace numérique, à la lutte contre la haine en ligne, à la prévention de la désinformation et à des missions d'éducation et d'inclusion numérique.

La DILCRAH en assurera prochainement le pilotage avec l'objectif de structurer un dispositif opérationnel, utile et déployable sur tout le territoire. Il s'agira de recruter, former et outiller des volontaires, puis de les engager dans des missions encadrées par des associations partenaires afin de constituer un réseau d'ambassadeurs capables d'agir de façon très concrète auprès de différents publics, en ligne et hors ligne.

| Des programmes éducatifs relatifs au civisme en ligne

- En 2025, la DILCRAH a poursuivi ses **actions éducatives en faveur de la déconstruction des stéréotypes et de la promotion d'un usage responsable et citoyen du numérique.**

L'initiative majeure de l'année est **le projet CL&É – Civisme en ligne et Éducation**. Lancé le 7 février 2024 à l'occasion du Safer Internet Day, ce programme innovant vise à former les jeunes à devenir acteurs de la lutte contre la haine et les discriminations en ligne, à travers une pédagogie participative fondée sur les techniques d'OSINT (Open Source Intelligence).

Une mobilisation inédite contre les violences : la charte d'engagement contre les guet-apens LGBTphobes



Le 16 mars 2026, la ministre Aurore BERGÉ a signé une charte d'engagement pour la prévention des violences et la sécurité des personnes LGBT+ avec plusieurs grandes plateformes de rencontre. Cette initiative constitue une première à l'échelle internationale et traduit la capacité des pouvoirs publics à fédérer l'ensemble des acteurs concernés autour d'objectifs opérationnels communs.

Cette charte formalise une coopération renforcée entre les plateformes numériques, *Grindr*, *Tinder*, *Happn* et *Bumble*, les associations, *SOS homophobie*, *Stop homophobie*, *Flag !* et la *Fondation le Refuge* et les services de l'État, les forces de sécurité et le ministère de la justice, avec pour objectif **d'améliorer la prévention des situations de guet-apens**, de **renforcer les dispositifs de signalement** et de **faciliter**

l'identification des auteurs d'infractions. La DILCRAH est chargée du pilotage de ces actions, en réunissant les acteurs régulièrement afin de veiller à la bonne application de la charte. Elle prévoit notamment le développement d'outils d'information à destination des utilisateurs, l'amélioration des mécanismes de signalement et la conservation de données susceptibles d'être transmises aux autorités judiciaires.

Cette démarche s'est accompagnée de la **publication d'un guide national de prévention des guet-apens LGBTphobes** conçu par la DILCRAH, qui précise le cadre juridique applicable, diffuse des témoignages et propose des recommandations concrètes (<https://www.dilcrah.gouv.fr/ressources/guide-de-prevention-des-guets-apens-lgbtphobes>).

Cette action illustre l'engagement de la France à adapter les politiques publiques aux évolutions des usages numériques et à renforcer la protection des personnes LGBT+ dans l'espace en ligne.

Mieux sanctionner les auteurs

| Maintenir une politique pénale ferme et constante

- Les parquets sont sensibilisés de façon continue par voie de circulaires, notamment celle du 17 mai 2021 relative à la lutte contre les infractions commises en raison de l'orientation sexuelle. Les **circulaires du 10 juillet 2023 et du 15 janvier 2024** relatives aux dispositifs judiciaires mis en place à l'occasion de grands événements ont également renforcé cette mobilisation.

- Les **circulaires de politique pénale générale des 27 janvier 2025 et 16 octobre 2025** ont confirmé ces orientations et rappelé la nécessité d'une vigilance particulière en matière de violences et de discours haineux commis en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ou de l'identité de genre.

| Le renforcement des sanctions contre les propos discriminatoires en milieu sportif

- **L'article 18 de la loi olympique du 19 mai 2023 prévoit désormais la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour toute personne prononçant des propos discriminatoires visant les personnes LGBT+ lors de manifestations sportives.** Cette disposition vise à protéger l'intégrité et la dignité dans le sport en sanctionnant fermement les comportements haineux.
- Elle vient s'ajouter à **l'ensemble des peines existantes relatives aux infractions à caractère homophobe et transphobe** prévues notamment par la loi sur la presse et le Code pénal et est rappelée dans la **circulaire du 6 mars 2025 relative au renforcement de la prévention des violences liées aux rencontres de football** du ministère de l'Intérieur et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.



AXE 5

DÉVELOPPER NOTRE STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La France agit avec détermination pour **défendre les droits des personnes LGBT+ à l'international**. Cet engagement se traduit par une diplomatie proactive, le soutien direct aux acteurs locaux et une mobilisation concrète des institutions européennes et internationales. Au cœur de cette stratégie se trouve **l'ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+**, qui impulse, coordonne et assure le suivi des initiatives diplomatiques et humanitaires dans le monde entier.

Une diplomatie résolument engagée pour les droits LGBT+

Sous l'impulsion du Gouvernement, **la France a pleinement intégré la défense des droits des personnes LGBT+ dans sa politique diplomatique**. L'action de l'ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+ a permis de structurer un réseau diplomatique engagé et de renforcer les liens avec les acteurs locaux dans de nombreux pays.

La France place ainsi la dépénalisation de l'homosexualité et de la transidentité au cœur de sa diplomatie et apporte un **soutien concret aux organisations de la société civile** qui œuvrent souvent dans des contextes particulièrement difficiles et hostiles.

| Une mobilisation diplomatique renforcée

- En mai 2023, une circulaire a été adressée à l'ensemble des ambassades afin de structurer leur engagement en faveur des droits des personnes LGBT+. **Aujourd'hui, 100 % des postes diplomatiques disposent d'un référent LGBT+ chargé notamment de produire un rapport annuel et d'intervenir en cas d'atteintes aux droits**. Plus de 30 missions ont été conduites par l'ambassadeur, assurant un suivi régulier et un soutien constant aux associations locales sur le terrain.

| Une diplomatie proactive

- **Au niveau multilatéral**, la France défend la protection des droits fondamentaux des personnes LGBT+ : ONU, Conseil des droits de l'homme, OMS, OIT, UE et Conseil de l'Europe. Elle a contribué au renouvellement du mandat de l'expert indépendant sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre et a obtenu l'adoption de recommandations et stratégies contre les LGBTphobies.
- **Au sein de l'Union européenne**, la France a soutenu les actions contre les États membres violant les droits des personnes LGBT+, obtenu qu'un commissaire européen soit spécifiquement chargé des questions LGBT+ et participé à l'élaboration de la **nouvelle stratégie européenne incluant l'interdiction des thérapies de conversion, la protection légale des couples de même sexe et le soutien aux associations**.

Un engagement financier fort pour soutenir les organisations de la société civile LGBT+ à l'international

| Soutenir concrètement les acteurs de terrain

- **Le fonds LGBT+ du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, lancé en 2023, a permis de soutenir le plaidoyer et l'aide aux populations en danger dans une vingtaine de pays à hauteur de 2,5 millions d'euros.
- **L'Agence française de développement** finance des projets conjoints avec des partenaires étrangers pour près de 3 millions d'euros, incluant la création de refuges, une assistance juridique et des actions de prévention.

| Renforcer l'action internationale en matière de santé

- **Le programme « L'Initiative » d'Expertise France a fortement renforcé son appui aux communautés LGBT+ dans la lutte contre le VIH.** 25,5 millions d'euros ont été engagés pour soutenir des actions de prévention, de dépistage et d'accès au traitement, marquant une montée en puissance significative de ce dispositif.



PRÉPARATION DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PLAN

Une méthodologie fondée sur le dialogue avec les associations et la concertation avec les administrations

Le 28 janvier 2026, la ministre chargée de l'Égalité et de la Lutte contre les discriminations, Aurore BERGÉ, annonçait le lancement du travail de refonte du plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

Dans ce cadre, un questionnaire a été envoyé à 126 associations et structures partenaires, ayant une expertise sur les sujets LGBT+, au niveau national et local. Ce questionnaire portait une double ambition : interroger le secteur associatif sur sa perception s'agissant de la mise en œuvre du plan 2023-2026 et lui proposer de soumettre de premières propositions qui pourraient irriguer le prochain plan.

Au total, **58 associations ont ainsi participé à la consultation**, ce qui correspond à 46 % des structures sollicitées.

En parallèle, **la DILCRAH a mené avec les administrations un travail de bilan du plan actuel**. Ces temps d'échange ont aussi permis de réfléchir aux mesures qui ont vocation à se poursuivre dans le prochain plan, celles qui nécessitent sans doute d'être réécrites ou réévaluées et les mesures nouvelles qui devront être intégrées.

Le comité de suivi réuni ce jour vient clore cette première phase de travail et de consultation.

Dès aujourd'hui, une nouvelle phase de discussions s'ouvre. La ministre a chargé la DILCRAH d'organiser, dans les toutes prochaines semaines, des réunions thématiques qui associeront des représentants de la société civile et des représentants des administrations afin d'échanger de manière directe, notamment sur les propositions formulées par le secteur associatif.



Les réunions thématiques organisées porteront sur les enjeux suivants :

1. **Mieux combattre la haine en ligne** : cette réunion vise à travailler à des réponses nouvelles et efficaces pour mieux lutter contre le fléau du développement sans précédent de la haine en ligne. Il s'agira notamment de réfléchir aux instruments d'intervention qui pourront être créés ou développés pour prévenir et sanctionner davantage les propos de haine.
2. **Libérer et mieux accueillir la parole des victimes** : l'échange visera à réfléchir à des dispositifs de nature à faciliter le signalement, le dépôt de plainte, l'accompagnement des victimes. Alors qu'une infime minorité des victimes d'un acte de haine ou d'une discrimination porte plainte, ce groupe a vocation à formuler des propositions qui permette de libérer et de mieux accueillir la parole des victimes.
3. **Éduquer et prévenir la haine anti-LGBT+** : cette réunion visera à renforcer les actions de prévention des LGBTphobies par l'éducation, la formation et la sensibilisation, notamment auprès des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du secteur de la santé et du médico-social. Il intègre également l'application des programmes éducatifs existant, ainsi que le rôle des associations dans les actions de sensibilisation.
4. **Prévenir les violences et lutter contre les discriminations anti-LGBT+** : ce temps d'échange aura pour objectif de renforcer la prévention, l'identification et la sanction des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les principaux domaines de la vie quotidienne, notamment au travail, dans le logement, dans le sport, dans la santé et dans l'accès aux biens et services. Il vise également à la prévention des violences et amélioration de la prise en charge des victimes, améliorer la connaissance des discriminations et des violences afin de mieux orienter l'action publique.
5. **Garantir les droits des personnes trans et intersexes** : Ce groupe vise à améliorer la prise en compte des réalités vécues par les personnes trans et intersexes dans l'ensemble des politiques publiques, notamment en matière d'accès aux droits, de parcours administratifs, de vie personnelle et professionnelle, d'éducation, de sport et de santé.
6. **Renforcer l'accès à la santé et aux soins des personnes LGBT+** : Ce groupe vise à améliorer l'accueil et la prise en compte des besoins des personnes LGBT+ dans les politiques de santé publique, notamment en matière de prévention, de santé sexuelle, de santé mentale et d'accès à des soins adaptés. Une attention particulière sera portée aux besoins spécifiques dont les parcours de soins peuvent être insuffisamment connus, ainsi qu'au renforcement de la formation des professionnels de santé et de l'accès à l'information en santé.
7. **Soutenir les parcours de vie et reconnaître la diversité des familles LGBT+** : Ce groupe vise à mieux prendre en compte les besoins des personnes LGBT+ aux différentes étapes de la vie, en intégrant les enjeux liés à la jeunesse, aux familles, à la parentalité et au vieillissement, notamment en matière d'accès aux droits, de reconnaissance de la diversité des modèles familiaux, de santé mentale, d'accès aux soins, de prévention de l'isolement et d'accompagnement des proches.





8. **Renforcer l'ancrage territorial et l'action internationale pour les droits des personnes LGBT+** : Ce groupe vise à structurer le dialogue avec les Centres LGBT+, acteurs essentiels du lien entre les personnes concernées et l'action publique. Il vise également à identifier les leviers permettant une mise en œuvre effective du plan sur l'ensemble du territoire, notamment en matière d'accès aux droits, de structuration des réseaux associatifs et de coopération entre les associations et les administrations, en particulier dans les territoires ruraux, les villes moyennes et les outre-mer. Il intègre également une dimension internationale à travers les enjeux de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés LGBT+.

Dans le même temps, **la DILCRAH poursuivra ses échanges avec les administrations, notamment à l'aune des propositions formulées par les associations dans le cadre de leurs contributions et/ou dans le cadre de ces réunions thématiques.**

